

No. 25062

Le 24 Avril 1954

DECLARATION de décès

-de-

Tancrède Lamothe

-par-

Eugénie Dufresne

No 152843-
Enregistré, le

deuxième
jour du mois de

juin
mil neuf cent

quarante quatre
à *quatre* heures

vingt
minutes de l'après-
midi.

J. H. Desaulniers
Registreur.



1044779652



Desaulniers & Desaulniers
NOTAIRES

> DEVANT Mtre J.H.NAPOLEON DESAULNIERS, Notaire pour la Province

de Québec, résidant et ayant son lieu d'affaires en la

Cité de Shawinigan Falls,

A COMPARU :

Dame EUGENIE DUFRESNE, de Shawinigan Sud, veuve de
Tancrède Lamothe, en son vivant mécanicien, du même lieu.

Laquelle a déclaré ce qui suit :

Que son époux, le dit TANCREDE LAMOTHE, est décédé à
Shawinigan Falls le premier Avril courant (1954).

Que le défunt et la déclarante étaient mariés sous
le régime de la séparation contractuelle de biens en vertu de
leur Contrat de Mariage reçu pardevant le Notaire soussigné le
24 Septembre 1942, et enregistré au Bureau d'Enregistrement du
Comté de Champlain sous le No. 114273.

Que par son Testament reçu pardevant le Notaire sous-
signé le 17 Septembre 1943, le défunt a institué la déclarante
sa légataire universelle en propriété de tous ses biens meubles
et immeubles.

Que ce Testament n'a pas été révoqué ni modifié.

Que l'immeuble compris dans la succession du défunt
est le suivant, savoir :

Un emplacement situé à Almaville, contenant cinquante
pieds de largeur sur la profondeur de cent pieds, mesure anglai-
se, plus ou moins, faisant partie du lot de terre numéro VINGT-CINQ
de subdivision du lot cadastral numéro NEUF CENT DIX-NEUF (919-25)
aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Notre-
Dame du Mont Carmel, borné en front par la Rue Arthur, du côté
Nord-Est et du côté Sud-Ouest par Frédéric Dufresne (aujourd'hui
Zoel Hamelin) et du côté Est par Luc Doucet, -avec ensemble la
maison et autres bâtisses y érigées.

La présente Déclaration est faite conformément à l'
Article 2098 du Code Civil de la Province aux fins d'opérer en
faveur de la déclarante la transmission de l'immeuble délaissé
par le défunt et susdésigné.

152843

>

DONT ACTE : FAIT ET PASSE en la Cité de Shawinigan Falls, le vingt-quatrième jour d'Avril mil neuf cent cinquante-quatre, sous le numéro Vingt-cinq mille soixante-deux.

Et, lecture faite, la comparante a signé avec et en la présence du Notaire.

(signé) Eugénie Dufresne

" J.H. NAP. DESAULNIERS, N.P.,

Vraie copie de la minute des présentes demeurée en mon Etude.



Desaulniers & Desaulniers
NOTAIRES

>